

## **AVIS PUBLIC**

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT Nº 2024-732

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-732 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENTIELLE POUR L'ANNÉE 2025

L'objet de ce règlement est d'accorder une aide financière en 2025 pour la réalisation de travaux et l'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle des personnes en situation de handicap sur le territoire de la ville lorsque les conditions sont respectées.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel <a href="mailto:greffe@vsad.ca">greffe@vsad.ca</a>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Ce 19 décembre 2024

> La greffière, Me Marie-Josée Couture www.vsad.ca